

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE , Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER , Françoise GRAS, Pascal GIROD, Jean-Louis DELORME, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY représenté par son suppléant Guy BOUILLOUX, Pascal FEAU, Philippe LAMARD , Gérard CHARRIERE , Christelle CHAVARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE , Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Jean-Claude NEVERS , Maurice BESSARD, Roland VUITTON , Claude BONNE , Cyril JOURNEAUX, Martine MATIAS, Pascal RAVIER, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU, Alain BORGES, Frédéric BRIDE.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Martine DUCLOS, Michel BOUQUEROD, Frédéric JACQUEMIN, Josiane CARRETIE, Stéphane JACQUEMIN, Isabelle BRANCHY.

**INVITEE ABSENTE ou EXCUSEE** : Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien BENACCHIO.

Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires en leur demandant d'avoir une pensée pour monsieur Marcel NICOD, ancien Maire et délégué communautaire de VALFIN sr VALOUSE. Puis il souligne l'implication des Vice-Présidents, de l'architecte et des services durant l'été qui a permis l'ouverture du nouveau groupe scolaire et de l'accueil de loisirs d'ARINTHOD à la rentrée de septembre et l'aménagement du parking commun au collège et à l'école.

Le Président retrace le compte rendu du dernier conseil communautaire qui est approuvé par l'assemblée.

#### ✓ **Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président**

- **Assainissement collectif :**

- L'étude préalable à l'épandage des boues de la STEP de SAINT-JULIEN est confiée à l'entreprise BIODPEPE pour un montant de 3 350 € HT

- La conjoncture actuelle a permis :

- Le réaménagement du prêt de 200 000 € souscrit auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté en 2010 au taux de 3.48%, le nouveau taux est de 2.80 % et s'applique sur le capital restant dû de 163 303.08 €, ce qui génère un " gain " de 16 619.97 €.

- Le réaménagement du prêt de 500 000 € souscrit auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté en 2008, le taux passe de 4.62 % à 3 % et s'applique sur le capital restant dû de 411 626.45 €, ce qui génère un " gain " de 74 304.50 €.

- Voirie : Les travaux de soutènement du mur de VALFIN sur VALOUSE seront réalisés par l'entreprise ADELLON pour un montant de 5 721 € HT.

- **Construction du groupe scolaire à ARINTHOD et Aire de stationnement VL/BUS**

- Avenant 1 Lot 9 « platerie-plafonds peintures » entreprise BONGLET : travaux supplémentaires pour un montant de 2 253.31 € HT

- Avenant 1 Lot 8 « menuiseries intérieures » entreprise JURA MENUISERIE : travaux supplémentaires pour un montant de 1 976 € HT

- Avenant 1 Lot 7 « serrurerie » entreprise EURL DUCLOT : travaux supplémentaires pour un montant de 1 830 € HT et des prestations en moins pour un montant de 2 422 €

- Avenant 1 Lot 14 « électricité courants forts et courants faibles » entreprise JAILLET : travaux supplémentaires pour un montant de 2 642 € HT et des prestations en moins pour un montant de 3 170.40 € HT.

- Assurance dommage ouvrage souscrite auprès de la SMACL pour un montant de 18 932.32 € HT

- ACTES de sous traitance Lot 1 présentés par l'entreprise FAMY au profit de :

- \* L'entreprise ID VERDE pour les prestations : fourniture et pose d'escalier, gazon, arbustes, arbres pour un montant de 42 344.53 € HT

- \* L'entreprise B.R.A.M. pour les prestations : marquage au sol pour un montant de 3 467.50 € HT

- **Tourisme** Création d'une régie de recettes (sacs aventure-jeux, carto guide....)

- **Chaufferie-bois**

Marché d'approvisionnement, avec effet au 01/01/2016, conclu avec l'entreprise PAGET APPROBOIS pour une durée de 30 mois avec prix unitaire de référence 23.40 € HT / Mwh. 3 fournisseurs avaient répondu avec des écarts de prix très importants.

✓ **Assainissement :**

• Projets de zonage (LA BOISSIERE, FLORENTIA)

Les projets de zonage d'assainissement des communes effectués au titre du premier marché ont été pratiquement tous transmis aux communes pour permettre aux Maires et Conseillers Municipaux d'en prendre connaissance, transmettre remarques ou corrections au service assainissement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet de zonage sur la commune de LA BOISSIERE en assainissement non collectif. Les contraintes techniques et financières, les coûts comparatifs assainissement collectif (évaluation à 490 610 € HT dont 81 000 € à la charge des particuliers pour modification de branchement et déconnexion de fosses ou chéneaux) et assainissement non collectif (évaluation à 284 000 € HT) orientent la décision. Après nomination d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif, l'enquête publique pourra être programmée.

Le projet de zonage d'assainissement sur la commune de FLORENTIA préconise de l'assainissement non collectif. Faire le choix entre les contraintes techniques pour la réalisation d'assainissements individuels aux normes par rapport aux enjeux financiers et aux risques de mauvais fonctionnement des installations d'assainissement collectif compte tenu du faible volume d'eaux usées à traiter n'est pas aisé. Le Président propose d'approfondir encore le dossier et de reporter la décision du conseil communautaire à une date ultérieure.

Afin de retenir un bureau d'études pour la réalisation des autres zonages, la consultation est lancée, la remise des offres est fixée fin septembre 2015. La nécessité d'une concertation entre les Maires et le bureau d'études est rappelée.

• Sollicitation d'aide financière pour un projet innovant sur CHATONNAY

Sur les 40 logements qui composent le village de CHATONNAY, une dizaine dispose d'une installation d'assainissement individuel aux normes. Pour une quinzaine de logements, la mise aux normes serait difficile en raison de l'absence totale de terrain ou des dénivelés. Aujourd'hui les eaux usées sont collectées, par le réseau d'eaux pluviales qui passe à l'air libre 100 mètres avant la Valouse. Conscients des impacts néfastes sur le milieu naturel et particulièrement sur le bassin de la Valouse, le Conseil Municipal s'est engagé dans un projet « innovant » qui bénéficie de l'approbation de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Le dispositif de rétention et traitement des eaux pluviales consiste à la création d'une aire d'infiltration qui sera constituée d'une alternance de noues de stockage/ infiltration et de plateaux végétalisés implantés parallèlement aux courbes de niveau du terrain naturel.

L'opération est chiffrée en dépenses à 64 000 € HT et bénéficierait au minimum de 30% d'aides entre celles du Conseil Départemental et Agence de l'Eau.

Les travaux engagés par la commune ne dispensent pas les particuliers de mise aux normes de leur assainissement individuel, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

En l'absence de Thierry COMTE, Maire de la commune de CHATONNAY, le Président propose de soutenir l'initiative de la commune et son engagement pour ce projet « innovant » qui bien que pas totalement satisfaisant, contribuera à l'amélioration de qualité de l'eau de la Valouse, en versant une aide à la commune dont les foyers ont été assujettis une dizaine d'année à la redevance d'assainissement collectif.

Le conseil communautaire, par 39 votants 0 voix contre 1 abstention 38 voix pour, décide de soutenir ce projet en octroyant une participation financière à hauteur de 15 % du coût définitif de l'opération et de verser, selon les critères ci-dessus, une participation à toutes communes du territoire justifiant son engagement dans un projet similaire reconnu à forts enjeux environnementaux.

• Informations diverses

LOUVENNE : la réception des travaux de réseau a été repoussée dans l'attente de finaliser les travaux de voirie.

Suite à la liquidation judiciaire d'ASPEO, co-traitant avec l'entreprise PETITJEAN pour la réalisation de la station d'épuration, l'entreprise PETITJEAN honorerait la fin du marché.

CORNOD : Nous attendons l'avis de la police de l'eau sur le dispositif de traitement proposé et sur le lieu de rejet, avant d'établir les conventions de passage et de lancer les consultations des entreprises.

ANDELOT : L'épandage des boues de la station est reporté d'un an à cause de demande de compléments de la police de l'eau.

SAINT-JULIEN : les interventions de l'entreprise ORPEO ENVIRONNEMENT, des techniciens et des agents municipaux ont permis de retrouver un bon fonctionnement de la station.

VOSBLES : de l'eau traitée se déverse en sortie de station sur la route depuis juillet. Elle emprunte le chemin le plus court au lieu de s'infiltrer, ce problème sera traité.

DÉSSIA et GIGNY : l'étude diagnostique réseau est confiée à REALITE Environnement pour un coût 9130 € HT.

✓ **Voirie : suivi des travaux**

L'utilisation d'une faucheuse d'accotement munie d'un bras, lorsque cela a été nécessaire, a permis d'optimiser le deuxième passage lors du fauchage.

Après avoir constaté que des travaux d'égoutage effectués tous les 2 ans ne suffisent pas sur certains parcours, la règle des 2 ans est abandonnée. Un recensement des besoins de travaux d'égoutage se fera par mail, mais tous ne seront peut-être pas retenus.

✓ **Affaires environnement :**

• Les espaces naturels sensibles : point abordé en bureau communautaire dont le compte rendu est repris ci-dessous :

Les espaces naturels sensibles (E.N.S.) sont le cœur des politiques environnementales des conseils départementaux. Ces derniers sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et de

gestion afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, mais aussi de conserver les champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ces mesures s'accompagnent également lorsque, les conditions le permettent, d'une ouverture au public des espaces ainsi préservés.

Dans le Jura, le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles est fait, incluant un état des lieux des enjeux environnementaux basé sur l'état des connaissances actuelles. Il reste la phase de mise en œuvre. Le choix de ces sites n'est pas tout à fait arrêté. Celui-ci, basé sur des critères écologiques, va dépendre des volontés locales.

Sur la Communauté de Communes Petite Montagne, les projets E.N.S. proposés (liste prioritaire) sont les suivants : les pelouses sèches d'Andelot, le lac de Viremont, la prairie de Praille, le secteur médiant du Suran (à définir). Une deuxième liste dite « d'initiative locale » moins prioritaire comprend les sites suivants : Cirque de Vogna, pelouses sèches de Vescles, le bois des bruis, secteur Valouse (à définir).

L'intérêt de ce classement repose sur le bénéfice de subventions pour des études, des travaux, l'entretien, l'ouverture au public avec des parcours signalisés.

- Budget Natura 2000 : engagement de l'Etat et de l'Europe

Lors du vote du budget 2015 (séance du 03 mars 2015), il avait été évoqué la fin de la programmation en vigueur en 2014 et l'incertitude que l'Etat et l'Europe s'engagent sur le remboursement des dépenses liées à l'animation du document d'objectifs sur des montants identiques (132 700 €). Cette crainte était bien fondée puisque le montant octroyé pour le secteur Natura 2000 Petite Montagne est de 124 781.35 euro TTC.

- Présentation des cartes biodiversités

Ces documents qui présentent la faune et la flore d'intérêt communautaire au regard de la préservation des espèces sur chaque commune sont remis à chaque Maire lors d'une réunion de secteur organisée par l'équipe Natura à laquelle peut participer tous les habitants, le Maire est invité à être le relais de la convocation et des informations contenues dans les plaquettes.

- Tarifs vente énergie à compter du 01 octobre 2015

La proposition de nouveau tarif tient compte de l'augmentation des dépenses d'électricité, des réparations obligatoires sur les installations, grâce aux interventions d'Olivier et de Fabien les coûts sont réduits, du nouveau marché d'approvisionnement de plaquettes au 01/01/2016, de la négociation du contrat de propane permettant d'obtenir un tarif préférentiel et des prêts en cours. Le Conseil Communautaire fixe le tarif de vente d'énergie à compter du 01 octobre 2015 ainsi :

- Part fixe liée à la puissance souscrite R 201 : 46.87 € HT par KW souscrit et par an (inchangé)
- Part variable liée à la consommation R1 01 : 51.73 € HT par MWH consommé.

S'organiser en interne pour que les agents techniques de la collectivité assurent la maintenance des installations est en cours de réflexion.

✓ **Affaires scolaires et péri scolaires :**

- Rentrée 2015/2016 :

Les effectifs restent stables, 567 enfants sont scolarisés sur les 5 sites dont un seul THOIRETTE a connu la fermeture d'une classe à la rentrée.

- Groupe scolaire et accueil de loisirs d'Arinthod

Le Président et le Vice-Président en charge des affaires scolaires remercient toutes les personnes qui ont participé aux déménagements. Cette réalisation est un point fort du maillage du territoire.

2015 marquera l'ouverture du groupe scolaire et les 50 ans du collège Xavier BICHAT, les 2 bâtiments seront ouverts au public le 17 octobre de 11 heures à 13 heures 30, après l'inauguration officielle à 9 heures.

- Aire de stationnement VL/BUS commun entre le groupe scolaire et le collège

L'architecte et les entreprises ont travaillé tout l'été pour qu'il soit en service dès septembre. Les automobilistes ralentissent peu malgré le plateau traversant sur la départementale, ce dernier sera rehaussé.

- Restitution des locaux aux Communes d'ARINTHOD et LEGNA : modalités de transfert

Pour exercer la compétence scolaire et périscolaire, ces communes ont mis à disposition de la communauté de communes des bâtiments, qui du fait de la construction du groupe scolaire, n'en a plus l'utilité. La restitution de l'école de LEGNA à la commune est actée par le conseil communautaire.

Concernant les locaux du restaurant scolaire, de l'école primaire et du centre de loisirs d'ARINTHOD, un accord avec la Commune sera trouvé.

- Tarif repas cantine

Par lettre reçue fin juillet, SICOPAL a prévenu la collectivité d'une augmentation des prix de repas à chaque rentrée de septembre donc cette année, le conseil communautaire décide d'appliquer la hausse sur le tarif des repas cantine et le fixe à 3.65 €, livraison comprise et de le facturer au personnel enseignant à 4.90 €.

- Présentation PEDT 2015-2018 (projet éducatif territorial)

Ce document, obligatoire dans le cadre des aides de la CAF est en cours de rédaction.

✓ **Point sur le personnel**

- Contrats à renouveler

Pour les besoins du service dans les écoles maternelles et primaires (ménage, surveillance repas ...) 13 contrats sont renouvelés.

- Démission de 2 agents

Marion GUITTENY, chargé d'études Natura 2000 a présenté sa démission, elle quittera son emploi début octobre 2015. Elle sera remplacée par Charly MOREAU qui a déjà travaillé dans cette équipe pour des missions ponctuelles.

Nathalie CORNELOUP, Directrice du centre de loisirs de THOIRETTE a présenté sa démission, elle quittera son emploi mi-octobre 2015, son remplacement est en cours.

- Transformation de poste

La Commission Administrative Paritaire du centre de gestion le 12 mars 2015 a émis un avis favorable à la promotion interne de Marie –Agnès GADIOLET qui peut prétendre être nommée au grade d'attaché. L'âge de cet agent lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite, cette promotion lui permettrait de bénéficier d'un montant de retraite valorisé.

Le Président propose de fermer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe qu'elle occupe et de créer un poste d'attaché sur lequel elle sera nommée. Le conseil communautaire par suffrage à bulletin secret : 40 votants : 28 voix pour et 12 voix contre, vote cette transformation de poste.

- ✓ **Informations diverses**

- Inauguration du groupe scolaire le 17 octobre et cinquantenaire du collège

Cette manifestation est organisée conjointement avec le collège ; elle permettra l'ouverture des locaux à tous.

- Semaine "Petite Montagne-Grands Talents" et évènement de clôture

C'est le nouveau nom de la semaine intergénération qui est organisée depuis plusieurs années. Elle se déroulera du jeudi 15 octobre au samedi 24 octobre 2015 avec comme point fort l'évènement de clôture du samedi 24 octobre. Une soixantaine d'animations est prévue dont une vingtaine de nouvelles par rapport à l'an passé. Cette semaine permet de tisser du lien social, permet de connaître les acteurs associatifs et économiques et leur engagement et savoir-faire. Elle est ouverte, gratuitement, à toutes et tous, petits ou grands, sur l'ensemble du territoire communautaire. N'hésitez pas .....

- Bilan provisoire 'aventure-jeux'

Cette activité a rencontré un franc succès cet été, elle a permis d'accueillir de nombreux touristes. Le Président remercie tout particulièrement les commerçants et les hébergeurs qui ont valorisé et vendu les sacs 'aventure-jeux', environ 400 cette année et le 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de SAINT-HYMETIERE pour son implication.

- Point piscine

L'ouverture de la piscine en juillet sous forme de 3 créneaux de 2 heures en natation libre semble convenir, environ 800 tickets ont été vendus.

Un premier bilan des inscriptions pour les différentes activités montre leur attrait et la stabilité du nombre de participants. Outre ces créneaux 'tout public' la piscine est fréquentée par les écoliers du territoire, les collégiens d'Arinthod, d'Orgelet et de Moirans en Montagne.

- Adhésion au service SIDEC-BOX.

Ce service proposé par le SIDEC permet d'améliorer la gestion des dossiers par le biais de serveur dédié, de gérer les boîtes mail et surtout d'externaliser les sauvegardes tout en améliorant leur suivi et protection. A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'adhérer à ce service.

- ✓ **Schéma de mutualisation : stratégie, calendrier, mise en œuvre**

La loi NOTRe a précipité le calendrier, théoriquement, le schéma de mutualisation doit être approuvé par les Conseils Municipaux avant le 31/12/2015. Comme il est obligatoire de respecter 3 mois entre l'envoi au Maire pour recueillir le positionnement de son Conseil Municipal et que beaucoup de collectivités ne pourront pas respecter l'échéance, le Président propose que le schéma de mutualisation soit rédigé pour mi-décembre 2015 et soumis à la décision des conseils municipaux au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le bureau et le comité de pilotage se réuniront avec le cabinet KPMG pour faire le point sur l'avancement du dossier les 19 octobre 2015 et 26 novembre 2015 à 8 heures 30. Les délégués et les agents des communes qui souhaitent participer à ces réunions de travail peuvent demander à y participer et seront les bienvenus. Comme convenu lors de la réunion de présentation de cette obligation, le cabinet KPMG prendra rendez-vous avec les secrétaires de mairie. Recenser les pratiques actuelles, très souvent synonyme de mutualisation constitue la pierre angulaire du schéma.

- ✓ **Point sur le Projet de fusion et la loi NOTRe**

Cette loi dite loi portant nouvelle organisation territoriale de la République qui a été votée le 07 août 2015 met l'accent sur les régions et les intercommunalités. Selon les critères de densité de population définis dans le texte législatif, les périmètres des communautés de communes Petite Montagne, Région du Pays d'Orgelet et Jura Sud peuvent rester inchangés à la différence de celui de la communauté de communes du pays de Saint-Amour et Sud Revermont. Le Président rappelle les réunions avec ses homologues des communautés de communes voisines et les directeurs de services qui ont permis d'établir un état des lieux et des compétences, de constater qu'un projet de territoire peut s'envisager ensemble autour de la vallée de l'Ain, du Barrage de Vouglans, de l'industrie du jouet .....

Après un tour de table, il s'avère qu'une large majorité se dégagerait en faveur d'une réflexion plus approfondie avec la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et celle du Pays des Lacs vers une éventuelle évolution, ce qui est moins le cas avec Jura Sud car il semblerait que les élus ont moins de relation avec leurs homologues de ce territoire. Le conseil communautaire donne son accord pour adresser à Monsieur le Préfet une lettre qui relate ces réflexions, conjointement avec les présidents concernés.

Rien n'est arrêté, ce dossier nécessite encore plus de réflexions et d'études pour bien en mesurer les enjeux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 45.